CCI TOULOUSE HAUTE-GARONNE

Entrepreneuriat et Financement des Entreprises

Centre de Formalités des Entreprises

OUVERTURE D'UN NOUVEL ÉTABLISSEMENT

Pour la Personne Morale

- Extrait K-Bis du siège original et datant de moins de 3 mois, si le siège social est situé dans le ressort d'un autre Greffe.

Pour le local et fonds de commerce

θ **Achat du fonds**
- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux (possibilité de déposer l'acte de cession sans la mention d'enregistrement s'il est établi par acte authentique)
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

θ **Location-gérance**
- Copie du contrat de location-gérance.*
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci.

θ **Donation**
- Copie de l'acte de donation.*

Gérance-mandat :

- Copie du contrat de gérance-mandat*
- Attestation de parution dans un journal d'annonces légales indiquant le nom du journal et la date de parution ou copie de celui-ci

Apport du fonds
- Copie de l'acte d'acquisition du fonds enregistré auprès des services fiscaux.*

Dans le cadre d'un plan de cession :
- Copie du jugement ordonnant le plan de cession.

θ **Fusion**

Palais Consulaire - 2 rue d'Alsace-Lorraine - BP 10202 - 31002 Toulouse cedex 6
T. 05 61 33 65 00 - www.toulouse.cci.fr

- Copie du traité de fusion.

Si l'acte ne fait pas mention du droit à la jouissance du local, fournir le titre d'occupation des locaux **au nom de la société.*

Autres pièces

- Pouvoir, si nécessaire.
- Si l'activité est réglementée, fournir les pièces suivantes :

.....
.....

Frais greffe

(Règlement par chèque à l'ordre du greffe du Tribunal de commerce de Toulouse ou carte bleue)

Si le siège social est situé dans le ressort du Greffe de Toulouse ou si le siège social est situé dans un autre ressort de greffe et que la société est déjà connue dans le ressort du Greffe de Toulouse :

θ Un chèque d'un montant de :

- Si création : ..... 64,75 €
- Si achat, don ou apport : ..... 67,44 €
- Si prise en location gérance, gérance-mandat..... 67,44 €
- Fusion..... 67,44 €

Si le siège social est situé dans un autre ressort de Greffe (première immatriculation dans la Haute Garonne)

θ Un chèque d'un montant de :

- Si création : ..... 103,02 €
- Si achat, don ou apport : ..... 105,71 €
- Si prise en location gérance, gérance-mandat..... 105,71 €
- Fusion ..... 105,71 €

Frais C.C.I.

Un règlement par chèque, CB ou espèces de…… 70,00 € Net de taxe

Formulaire

- Imprimé M2 en deux exemplaires signés en original.

Palais Consulaire - 2 rue d'Alsace-Lorraine - BP 10202 - 31002 Toulouse cedex 6
T. 05 61 33 65 00 - www.toulouse.cci.fr